**AESH : Le SE-UNSA rencontre le DASEN de l’Aisne pour faire porter les revendications des collègues**

**Lundi 16 octobre 2017 une délégation du SE-UNSA composée de, Sandrine Jumeaux AESH à Soissons, Céline Augustinowick AESH à Soissons, Murielle Cardon AESH à Laon et Xavier Leneveu PLP à Laon, a rencontré Monsieur Geneviève, Directeur Académique de l’Aisne et Monsieur Piantino IEN ASH. Voici le compte rendu de cet entretien.**

Monsieur le Directeur Académique commence par rappeler la volonté du gouvernement, dans les pas des précédents, de donner une priorité absolue à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cela se traduit, dans le département de l’Aisne, par une volonté d'améliorer les structures (4 nouvelles ULIS), une augmentation du nombre d’AESH, et une reconversion des emplois (transfert des AVS en contrat CUI vers des CDD AESH).

Nous abordons ensuite les différents points que nous avions mis à l’ordre du jour.

**Modalité de signature des contrats rentrée 2017 fin août à Laon**

Nous rappelons les conditions dans lesquelles les collègues ont été tous convoqués à Laon pour signer leur contrat (ou simplement découvrir leur lieu d’affectation) et les problèmes engendrés :

* Ils découvraient leur temps de travail et leur lieu d’affectation.
* Pas le temps de lire son contrat.
* Pas assez de tables pour pouvoir signer dans de bonnes conditions
* On ne peut pas entendre ce qui est dit car trop de monde
* Frais de transports non remboursés alors que les salaires des collègues sont très modestes.

Monsieur le Directeur Académique reconnait que les conditions n’ont pas été optimums. Plusieurs raisons à cela : des changements dans l’équipe, des notifications qui arrivent très tard et un nombre de plus en plus important d’AESH. Les services doivent faire un travail énorme en peu de temps.

Pourquoi ne pas envoyer les avenants par courrier ? Cela s’est déjà fait mais le taux de retour n’était pas satisfaisant.

Nous demandons à refaire des réunions par circonscription comme pour la rentrée 2016. Cela permettait en plus un vrai échange entre les collègues et l’administration. Monsieur le Directeur académique dit envisager cette solution l’an prochain avec trois pôles (LAON, SOISSONS et SAINT QUENTIN).

Nous expliquons que découvrir son affectation le 29 août pour une prise de service le 1er septembre pose de réels problèmes aux collègues en particulier pour les parents de jeunes enfants (nourrice, cantine /pas cantine ?...). N’est-il pas possible d’avancer cette date ou même d’affecter une partie des collègues début juillet ? Monsieur le Directeur Académique explique que les prescriptions sont le fruit d’un long processus qu’il souhaite voir finir plus tôt afin de donner plus de temps à ses services pour travailler. Il exclut une affectation début juillet mais entend notre demande et essayera d’avancer de quelques jours la date de signature des contrats.

Nous demandons à ce que les collègues dont la quotité de travail diminue, aient une explication. Monsieur l’Inspecteur d’Académie explique que cela est très marginal et que l’on essaie de renouveler les personnes avec la même quotité. Nous insistons, les situations n’étant pas nombreuses, pour que les baisses de temps de travail soient expliquées.

Nous demandons si ce trajet à Laon sera remboursé aux collègues ?

Monsieur le Directeur académique répond que non.

Nous en profitions pour avoir des éclaircissements sur les frais de transport en général.

Les affectations sont faites, dans la mesure du possible, au plus près du domicile, dans un rayon de 25 kms maximum. Les kms ne sont pas remboursés même si affectation sur deux établissements (ce que nous contestons).

**Découverte des dossiers**

Plusieurs points sont soulevés

* Après la signature des contrats, les AESH sont invité(e)s à consulter les dossiers des élèves dont elles/ils auront la charge. Or, il s'avère que les dossiers des élèves qui ont changé de circonscription n'ont pas toujours été encore transmis aux nouveaux enseignants référents. Les collègues ne savent donc pas forcément avant la rentrée scolaire quel type de handicap affecte les élèves qu'elles/ils accompagneront.
* Nous demandons à ce que les rendez-vous entre l’AESH et l’enseignant référent soient remis en place. Monsieur le DA pense que c’est une bonne idée mais difficile à mettre en place étant donnée l’augmentation du nombre d’AESH.
* Enfin nous signalons que les collègues embauchés en CUI ne savent pas toujours qu’il faut contacter l’enseignant référent.

**Processus de CDIsation**

**Nous demandons comment se passent les choses.**

Il n’est pas nécessaire d’envoyer un courrier pour signaler que l’on a atteint les 6 ans et que l’on souhaite un CDI. Néanmoins rien ne l’empêche.

C’est l’employeur qui prend acte que les 6 ans sont atteints et qui regarde la manière de servir.

Si le CDI n’est pas signé, une explication officielle est donnée au collègue.

**Mise en place des évaluations et de la grille de rémunération**

Normalement les collègues AESH devraient être évalués tous les 3 ans (et au bout de la première année) par l’IEN de circonscription (1er degré) ou par le Chef d’établissement (2d degré). Des grilles ont été votées au Comité Technique Académique en juin 2017. Ces évaluations doivent conditionner une évolution de salaires pour les collègues en CDI selon une grille elle aussi votée à ce CTA.

Monsieur le DA explique que la mise en place des entretiens professionnels est compliquée et que ceux-ci ne seront pas systématiques cette année. Par contre, la grille de salaire est dors et déjà bien appliquée (et donc déconnectée pour le moment des évaluations).

**La formation**

Pour nous, elle est essentielle et doit être mieux ciblée. Nous demandons donc que les formations proposées soient croisées avec les besoins réels des personnels. Nous insistons sur les besoins, en particulier lors du premier contrat.

Des propositions sont faites :

- Positionnement AESH/Professeur

* Maîtrise de l’outil informatique
* Une formation ou un accompagnement psychologique pour les collègues qui suivent un jeune atteint d’une maladie évolutive.
* Plus de formations destinées à un public de niveau Lycée
* Pourquoi ne pas donner le choix aux collègues de s’inscrire ?

Monsieur le Directeur Académique explique la difficulté à mettre en place des formations avec autant de personnels qui sont confrontés à des situations très différentes. Pour lui, l’employeur doit rester prescripteur et des formations généralistes sont nécessaires.

Un débat s’installe **; si nous reconnaissons que des formations généralistes sont importantes, nous demandons aussi du concret pour les pratiques en classe, pour le suivi de chaque élève en fonction de sa situation.**

**Nécessité d’une personne référente à contacter**

Nous demandons à ce que les collègues puissent contacter une personne ressource en cas de question professionnelle ou en cas de problème.

Monsieur le DA explique qu’il faut appeler ou envoyer un courriel au pôle ASH de l’Inspection d’académie.

Faute de temps, d’autres questions n’ont pu être abordées (avenir des CUI de plus de 50 ans ; code Pronote pour les AESH en collèges et Lycées…).

En **conclusion,** nous remercions Monsieur le Directeur Académique et Monsieur l’Inspecteur de nous avoir reçus et pour la franchise des échanges.

**Nous insistons sur ce que, selon nous, demandent les collègues : Une sécurisation des parcours (fin de la précarité), et plus de respect dans leur quotidien professionnel.**